



Fact-sheet général – Soutien financier pour la préparation linguistique pour les mobilités en SUISSE

Conditions d'éligibilité pour obtenir un forfait "cours de langue"

- Réaliser un stage professionnel de minimum 10 jours dans une autre région linguistique de Suisse validé par EL&M.
- Suivre minimum 20 heures de cours de langue dispensé par un organisme certifié.

Montants des forfaits :

- Pour des cours d'allemand: CHF 800.-
- Pour des cours d'italien ou de romanche : CHF 1000.-

Marche à suivre

1. **Trouver un cours de langue** dispensé par un organisme certifié
 - a. Il doit s'agir d'un cours structuré avec un programme, un nombre d'heures et des objectifs définis
2. **Faire valider** le cours de langue par EL&M
3. **Suivre** le cours de langue
 - a. Le cours peut être suivi avant ou pendant la mobilité (en dehors des heures de travail).
 - b. Le cours peut être suivi en présentiel ou en ligne
4. Nous **transmettre les documents** suivants:
 - a. Facture
 - b. Attestation de suivi des cours
5. Dès réception des documents, EL&M procède à la demande de versement du forfait.

Important : Les applications telles que Duolingo, Babel etc..., ou les plateformes de cours en ligne en auto-apprentissage, ne sont pas reconnues.